

SÉNAT

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1979-1980

Annexe au procès-verbal de la séance du 21 novembre 1979.

AVIS

PRÉSENTÉ

au nom de la commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées (1), sur le projet de loi de finances pour 1980,
ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

TOME VI

Défense.

SECTION « FORCES TERRESTRES »

Par M. Jacques CHAUMONT,

Sénateur.

(1) Cette Commission est composée de : MM. Jean Lecannet, *président*; Jacques Ménard, Emile Didier, Antoine Andrieux, Georges Repiquet, *vices-présidents*; Jacques Genton, Serge Boucheny, Philippe Machefer, Francis Palmes, *secrétaires*; Michel d'Aillieres, Gilbert Belin, Jean Benard Mousseaux, Andre Bettencourt, Eugene Bonnet, Charles Bosson, Raymond Bourguin, Louis Brives, Jacques Chaumont, Georges Constant, Gilbert Deveze, François Dubanchet, Louis de la Forest, Jean Garcia, Lucien Gautier, Alfred Gerin, Marcel Henry, Louis Jung, Max Lejeune, Louis Le Montagner, Louis Longueque, Louis Martin, Michel Maurice-Bokanowski, Jean Mercier, Claude Mont, Andre Morice, Paul d'Ornano, Jean Périoler, Mme Rolande Prieau, MM. Edgard Pisani, Robert Pontillon, Roger Poudouson, Eugene Romoine, Mel Sempé, Edmond Soudant, Georges Spénale, Jean-Louis Viger, Albert Voilquin.

Voir les numéros :

Assemblée nationale (6^e législ.) : 1290 et annexes, 1292 (annexes 54 et 55), 1295 (tome V) et in-8° 227.

Sénat : 49 et 50 (tome III, annexes 42 et 43) (1979-1980).

Loi de finances. — Armée de terre - Défense nationale.

SOMMAIRE

	Pages
INTRODUCTION. — Un contexte international qui n'évolue pas de façon favorable . . .	4
1. L'émergence d'un monde multipolaire où les risques sont multipliés	4
2. La dépendance de l'Occident à l'égard de ses sources d'approvisionnement constitue un important facteur de faiblesse en même temps qu'elle multiplie les risques de tensions	4
3. La dégradation de l'équilibre purement militaire entre l'Est et l'Ouest et le caractère éminemment dangereux de l'évolution de certaines doctrines straté- giques	5
4. Le piétinement des diverses négociations concernant le désarmement et les conséquences de cet état de fait sur la détente	5
CHAPITRE I. — Présentation générale du budget de l'armée de Terre	8
1. La part du budget de la Défense dans la richesse nationale annuellement créée : 3,76 % du produit intérieur brut marchand, soit une augmentation de 0,09 % par rapport à l'exercice précédent	8
2. La part du budget de l'armée de Terre dans le budget de la Défense : 30,67 % du budget de la Défense ; une augmentation de 14,76 % sur l'exercice précédent	9
CHAPITRE II. — Les dépenses de fonctionnement	11
1. Les caractéristiques générales du titre III	11
a) Les crédits de paiement : une augmentation de 12,04 % sur l'exercice précédent	12
b) Les autorisations de programme : une augmentation de 16,59 % sur l'exer- cice précédent	12
2. Les principales mesures nouvelles	12
— Les effectifs et la condition des personnels	12
— L'alimentation	13
— La vie courante	13
— Les activités des unités	14
— Les dépenses centralisées de soutien	14
— L'entretien programmé des matériels	14
— Le traitement automatique de l'information	15
— L'entretien des immeubles et du domaine militaires	15
— Le fonctionnement des services	15

	Pages
	—
3. L'entraînement et l'instruction des unités	15
— Le développement de la valeur opérationnelle des formations	16
— La cohésion des grandes unités	17
— L'entraînement des réserves	17
4. Les actions extérieures et les actions civiles au cours de l'année 1979	17
CHAPITRE III. — Les dépenses en capital	19
1. Les caractéristiques générales du titre V	19
— Les autorisations de programme : une augmentation de 21,42 %	19
— Les crédits de paiement : une augmentation de 18,47 %	19
2. Les principaux programmes nouveaux	20
— Les études et le développement	20
— L'habillement, le couchage, le campement et l'ameublement	20
— La fabrication des armements	21
— Les fabrications de matériels divers	22
— L'infrastructure opérationnelle et de stationnement	22
— L'infrastructure des services	23
— Les acquisitions immobilières	23
Conclusions générales	25
1. Un projet de budget qui apporte des réponses, dans l'ensemble satisfaisantes, aux problèmes de la vie courante de l'armée de Terre	26
2. La valorisation des forces nucléaires tactiques mises sous la responsabilité de l'armée de Terre	26
3. L'amélioration de la disponibilité opérationnelle et de la sécurité des forces conventionnelles	27
4. L'amélioration du niveau et de la sécurité des réserves en carburant, en pièces de rechange et en munitions	28
5. La vigilance à l'égard des aspects non matériels du service militaire	28
6. La nécessaire poursuite de l'effort de modernisation des matériels et le problème de l'interopérabilité	28

MESDAMES, MESSIEURS,

Comme en 1977 et en 1978, votre Rapporteur pour avis a la charge délicate de porter une appréciation sur la section « Forces terrestres » du projet de budget de la Défense pour 1980.

Une remarque liminaire s'impose. Ce projet de budget s'inscrit dans un *contexte international qui évolue de façon défavorable*.

Beaucoup a été dit sur ce point et le tableau est souvent poussé au noir. Nous nous bornerons au rappel des données qui ont une incidence sur notre sécurité.

— Première donnée. — **L'émergence d'un monde multipolaire** multiplie les risques de tension et de conflits. La Chine, avec l'immensité de son territoire et de sa population, se comporte désormais comme une puissance mondiale notamment à l'égard des Etats qui se situent à la périphérie de ses frontières.

L'influence des Etats-Unis et celle, dans une moindre mesure, de l'U.R.S.S. décroissent avec l'affirmation dans le domaine industriel et commercial de l'Europe, du Japon, du Brésil, du Sud-Est asiatique, de l'O.P.E.P. et dans le domaine financier des Etats producteurs de pétrole. Des puissances régionales autonomes se renforcent. Certaines d'entre elles, souvent menacées, situées au cœur de régions instables, ont accédé ou tentent d'accéder à l'arme nucléaire : l'Afrique du Sud, le Pakistan, Israël, l'Inde, voire la Libye.

— Deuxième donnée. — **La dépendance de l'Occident à l'égard de son approvisionnement en énergie et en minerais rares engendre une très grande vulnérabilité**, non seulement économique, mais aussi sociale et morale. L'augmentation du coût de l'énergie a causé une dégradation des références monétaires de l'Occident ainsi que des difficultés sociales dont on aurait tort de sous-estimer les conséquences directes et indirectes. Dans le même temps, la progression soviétique en Afrique et au Moyen-Orient, notamment, et la fragilité politique de la plupart des Etats du Tiers-Monde favorables à l'Occident, engendrent l'inquiétude quant à la pérennité des voies d'accès de l'Occident aux matières premières. La tentation possible pour l'U.R.S.S. de pousser plus loin les avantages qu'elle a récemment acquis et la peur de l'Occident de voir se tarir ses sources d'approvisionnement, créent une situation propice à des tensions et à des conflits qui ne pourront pas toujours être contrôlés.

— Troisième donnée. — **L'équilibre purement militaire entre l'Est et l'Ouest tend à se dégrader.** Pour la première fois, l'U.R.S.S. est en passe d'acquérir une *parité* — voire, pour certains, un avantage — avec les Etats-Unis dans le domaine du *nucléaire stratégique*. Cette évolution est fondamentale car elle modifie sensiblement les données du jeu de la dissuasion américaine. Pour la première fois, l'U.R.S.S. dispose des moyens de menacer directement, sur le territoire des Etats-Unis, certaines composantes du système central de la dissuasion américaine. Cette évolution est importante pour la sécurité des Etats européens. Qu'on le veuille ou non, cette situation nouvelle ne va pas dans le sens du renforcement de la pérennité et de la crédibilité de l'engagement nucléaire américain pour ce qui est de la défense de l'Europe.

Grâce aux progrès accomplis dans le durcissement des charges nucléaires, la réduction des dommages collatéraux et la précision des vecteurs, *les deux Grands semblent s'écarter insensiblement de la notion de la dissuasion nucléaire, fondée sur l'équilibre de la terreur et le caractère apocalyptique et inacceptable du risque nucléaire, pour glisser vers un système de stratégies antiforces dans lequel la possibilité de mener et, si possible, de gagner une guerre nucléaire devient concevable.* Mais cela n'est pas tout. Sur le théâtre européen, au déséquilibre quantitatif traditionnel dans le domaine des forces conventionnelles et au déséquilibre persistant dans le domaine des systèmes d'armes, du soutien logistique et de la disponibilité opérationnelle, tend à se surajouter un déséquilibre concernant les performances des armements en présence. Simultanément un déséquilibre nouveau apparaît dans le domaine des armes nucléaires de théâtre. Les scénarios que rendent envisageables les nouvelles armes nucléaires de théâtre soviétique, en particulier les S.S. 20, ont fait l'objet d'analyses sans doute exagérément pessimistes. Ces armes n'en modifient pas moins certaines des données de notre sécurité.

— Quatrième donnée. — **La détente continue d'être l'objectif déclaré** de l'ensemble des parties directement concernées par la situation de l'Europe. Cependant, le contexte international actuel n'est guère favorable à la poursuite d'une détente effective.

L'hostilité d'une partie de la classe politique américaine aux accords S.A.L.T. II tels qu'ils ont été signés à Vienne, les prises de position liées à la campagne électorale dans laquelle se trouvent actuellement les Etats-Unis, les pressions de la technocratie industrielle et militaire aux Etats-Unis sont autant de *facteurs qui ne facilitent pas une évaluation objective des risques ou des menaces et conduisent à en exagérer la portée, voire à provoquer des réactions disproportionnées.*

Force est de constater, par ailleurs, que les efforts menés dans le domaine du désarmement ne paraissent pas, en l'état

actuel des choses, aboutir à des résultats tangibles et équilibrés. Les négociations sur les M.B.F.R. piétinent. Les récentes propositions de M. Brejnev ont été mal accueillies car elles étaient assorties de pressions inacceptables sur les Etats européens membres de l'O.T.A.N. à la veille de la décision que ces derniers doivent prendre quant à la modernisation des forces nucléaires de théâtre. Quoi qu'il en soit du vote définitif qu'émettra le Sénat américain sur les accords S.A.L.T. II, une remise en cause substantielle de ces accords ne serait pas sans effet sur la sérénité des relations Est-Ouest. Mais, à l'inverse, une mise en application des accords signés pourrait provoquer des tensions graves, ne serait-ce qu'en raison de l'imprécision de certaines clauses et des divergences d'interprétation auxquelles elles donnent d'ores et déjà lieu.



L'ensemble des données que nous venons d'évoquer brièvement — et dont on répète que l'évaluation des risques et des menaces qu'elles comportent est souvent exagérée pour des raisons contingentes plus ou moins liées à certains facteurs internes de la vie politique des Etats-Unis — n'implique sans doute *pas une révision fondamentale de notre doctrine de défense et des moyens qui sont mis à sa disposition*. Elles montrent d'une manière éclatante le bien-fondé de l'effort continu poursuivi depuis plus de vingt ans par les Gouvernements successifs afin de maintenir et de développer la capacité de défense indépendante de la France.

Il reste que les risques, les menaces aussi, sont nombreux. Cette situation implique :

— que les programmes de modernisation des moyens de nos forces armées, qui constituent des seuils d'équipement minimaux, soient menés à bien sans souffrir de retard :

— que le degré de disponibilité opérationnelle de nos forces armées fasse l'objet d'une attention soutenue. Nos forces armées doivent *en permanence* être en mesure de subir le choc d'actions de commando, d'attaques nucléaires ou conventionnelles dont rien ne permet de prouver qu'elles seraient précédées d'une crise annonciatrice ;

— que le service militaire, outre sa fonction purement militaire, soit en mesure de remplir une fonction civique fondamentale en contribuant au renforcement de l'esprit de défense de la Nation.



Après avoir exposé ces données nouvelles qui influent sur notre sécurité, il convient de procéder à une analyse du projet de budget qui nous est soumis. Il faut reconnaître que celui-ci est — sous certaines réserves — un *bon projet de budget*. Il n'apporte cependant pas, en ce qui concerne l'armée de Terre, toutes les réponses souhaitables aux exigences actuelles de notre défense.

Comme les années précédentes, notre étude se limitera principalement à l'examen de la réponse apportée par la loi de finances aux problèmes de la vie courante de notre armée de Terre.



On examinera l'évolution des crédits proposés par rapport à 1979 tout en les comparant aux objectifs indicatifs fixés par la loi du 19 juin 1976 portant approbation de la programmation militaire pour la période 1977-1982.

L'exécution et l'actualisation de cette loi ayant récemment donné lieu dans notre Haute Assemblée à un débat qui a permis de faire le point de la situation de l'armée de Terre, il ne paraît pas nécessaire à votre Rapporteur de revenir sur ce point.

Après une présentation des caractéristiques générales du projet par rapport au budget de l'Etat et à celui de la Défense, l'analyse du titre III et du titre V permettra de porter une appréciation sur les moyens consentis et sur les possibilités qui en découlent pour le fonctionnement et les investissements. La conclusion générale de l'étude soulignera les conséquences de ces dispositions budgétaires sur les personnels, les conditions de vie, les activités et l'équipement de l'armée de Terre en 1980.

CHAPITRE I

PRESENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET DE L'ARMÉE DE TERRE

Avant d'examiner le budget de l'armée de Terre, il peut paraître significatif de le situer par rapport au budget de l'Etat et au budget de la Défense.

I. La part du budget de la Défense dans la richesse nationale annuellement créée.

La loi de programmation militaire de juin 1976 fixe l'évolution du budget de la Défense en pourcentage par rapport au budget de l'Etat :

Les changements de structure intervenus dans le budget de l'Etat ces dernières années par suite des interventions financières et des aides publiques imposées par la conjoncture économique ont conduit à abandonner ce système de référence pour adopter comme indicateur le rapport au produit intérieur brut marchand (P.I.B.m.).

Le P.I.B.m. représente la valeur de la richesse nationale créée au cours d'une année par le système économique.

Le rapport du budget de la Défense au P.I.B.m. concrétise donc l'effort financier consenti par le pays pour sa défense.

Ce rapport qui était de 3,41 % en 1976, de 3,56 % en 1977, de 3,64 % en 1978, de 3,67 % en 1979 s'élèvera à 3,76 % en 1980.

Le projet de budget pour 1980 présente ainsi une augmentation de 0,09 % par rapport à 1979.

Le Gouvernement dans son rapport sur l'exécution et l'actualisation de la loi de programmation militaire s'est engagé à poursuivre cet effort au cours des prochaines années en maintenant ce taux d'augmentation.

Ce système d'évaluation permet par ailleurs de constater que les moyens consacrés par la France à sa défense sont du même ordre que dans d'autres pays de l'Alliance atlantique.

2. La part du budget de l'armée de Terre dans le budget de la Défense.

Le projet de budget de la Défense pour 1980 s'élève à *88.601,850 millions de francs* (1), ce qui correspond à une augmentation de 14,9 % par rapport au budget voté en 1979, soit une progression légèrement supérieure à celle du budget de l'Etat (14,3 %).

La part de l'armée de Terre est de :

- 24.378,393 millions de francs en structure budgétaire,
- 27.178,500 millions de francs en structure de programmation (2),

soit, par rapport à 1979, une augmentation de 14,3 %, *légèrement inférieure à celle du budget de la Défense.*

Exprimée en *pourcentage du budget de la Défense*, la dotation de l'armée de Terre est de 30,67 %. Ce taux n'atteint pas l'objectif de 31,26 % fixé pour 1980 dans l'échéancier indicatif annexé à la loi de programmation militaire.

Ce déficit ajouté à celui déjà constaté en 1979 (30,97 % au lieu de 31,55 %) représente une diminution des moyens mis globalement à la disposition de l'armée de Terre et explique en partie certaines insuffisances concernant les équipements et la vie courante des unités.

La ventilation des crédits affectés respectivement aux dépenses ordinaires (titre III) et aux dépenses en capital (titre V) apparaît dans le tableau ci-dessous qui montre également l'évolution de cette répartition depuis 1977.

(En pourcentage)

	Budgets votés		Projet de budget	
	1977	1978	1979	1980
Titre III	65,8	65,3	64	62,6
Titre V	34,2	34,7	36	37,4

(1) Hors fonds spécial des ouvriers d'Etat et des pensions civiles et militaires.

(2) Dans les structures de la loi de juin 1976, les crédits de la Section commune (rémunération des personnels civils et provisions diverses) destinés à couvrir les besoins des différentes armées sont rattachés aux sections budgétaires Terre, Marine, Air, Gendarmerie.

La diminution régulière de la part du titre III va dans le sens des indications données par la loi de programmation militaire globalement pour le budget de la Défense (1). Elle marque l'effort accompli et poursuivi par l'armée de Terre pour maîtriser la progression des dépenses de fonctionnement.

Il faut enfin souligner le montant des autorisations de programme du titre V qui s'élève à 13.595,7 millions de francs et augmente de 21,42 % par rapport à 1979, atteignant un taux d'accroissement sensiblement équivalent à celui enregistré pour l'ensemble du budget de la Défense soit 22,40 %.

(1) Objectif indiqué par la loi pour le budget de la Défense 1980 :

- titre III = 55,5 % ;
- titre V = 44,5 %.

Ventilation prévue dans le projet de budget 1980 :

- titre III = 55 % ;
- titre V = 45 %.

CHAPITRE II

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

(Titre III.)

Après un examen des caractéristiques générales du titre III et une analyse des principales mesures nouvelles, les objectifs prévus pour l'entraînement et l'instruction des forces en 1980 seront exposés avant un rappel des charges exceptionnelles supportées par l'armée de Terre au cours de l'année écoulée.

1. Les caractéristiques générales du titre III.

Les dotations du titre III pour 1980, qui s'élèvent à 15.274,6 millions de francs en crédits de paiement et à 1.573,5 millions de francs en autorisations de programme, présentent, par rapport au budget voté en 1979, un taux d'accroissement de 12,04 % (C.P.) et de 16,5 % (A.P.).

La nécessité de limiter la progression des dépenses qui ne concourent pas directement à l'accroissement de la capacité militaire des forces a conduit à privilégier les moyens consacrés aux activités et à l'entretien programmé des matériels.

Le montant des ressources affectés aux autres postes de dépenses devraient non seulement permettre de compenser les hausses économiques, mais également d'apporter une amélioration certaine aux conditions de vie et de travail dans les unités et les services.

La répartition des crédits de paiement et des autorisations de programme par catégories de dépenses est indiquée dans le tableau ci-dessous (en millions de francs) :

A. — LES CRÉDITS DE PAIEMENT

	Montants	Taux d'accroissement par rapport à 1979
Rémunérations charges sociales	9 741,4	9,17
Alimentation	1.008,9	(1) 5,10
Entretien et activités des forces	1.760	23,10
Entretien programmé des matériels	1.266,5	21,43
Entretien de l'infrastructure	400	19,51
Dépenses centralisées de soutien	805,8	14,69
Services centraux et exploitation des services	291,9	21,47
Total	15.274,6	12,04

(1) La prise en compte de la déflation des effectifs et de mesures de transfert porte l'accroissement réel des crédits à près de 9 %.

B. — LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME

	Montant	Taux d'accroissement par rapport à 1979
Entretien programmé des matériels	1 573,5	16,59

2. Les principales mesures nouvelles.

Les mesures concernant les effectifs et la condition des personnels.

Les effectifs des personnels de carrière et sous contrat demeurent pratiquement stables.

Dans le cadre des mesures de réorganisation de l'armée de Terre et conformément aux indications de la loi de programmation qui fixe une diminution de 20.000 hommes de 1977 à 1980, la quatrième tranche du plan de déflation portera en 1980 sur 4.000 personnels appelés.

S'ajoutant aux dispositions prises les années précédentes, cette déflation amène une diminution des effectifs de 15.764 postes pour la période 1977-1980.

L'application du statut des sous-officiers entraîne la création de la cinquième tranche du corps des majors soit 366 postes, ce qui portera l'effectif du corps à 1.816.

En ce qui concerne les rémunérations, les mesures catégorielles suivantes sont prévues :

— amélioration du pourcentage d'échelles de solde n° 4 pour les sous-officiers (0,5 %) soit environ 350 postes supplémentaires :

— augmentation de 6,5 % pour la troisième année consécutive de la solde spéciale progressive des hommes du rang servant au-delà de la durée légale en plus du relèvement des soldes lié à l'évolution du point d'indice ;

— augmentation du prêt des personnels du contingent porté de 9 F à 9,50 F par jour à compter du 1^{er} juillet 1980 ;

— augmentation de l'indemnité de séjour des personnels du contingent servant dans les forces françaises en Allemagne portée de 15 F à 24 F ;

— relèvement de l'indemnité pour charges militaires.

L'alimentation.

Les ressources consacrées à l'alimentation permettent de faire face à une augmentation de la prime d'alimentation qui a dépassé le seuil des 11 F par jour. La prime devrait se monter à 11,25 F à la fin de 1979 puis progresser de 0,25 F par trimestre au cours de l'année 1980.

La vie courante.

En augmentation de 23,7 % par rapport à 1979, les crédits affectés à la vie courante doivent, tout en couvrant les hausses économiques, permettre l'amélioration des conditions de vie et du bien-être dans les corps de troupe.

En ce qui concerne le chauffage, l'éclairage, la fourniture d'eau et de force motrice, au prix d'une gestion rigoureuse, les dotations accrues de 16 % par rapport à 1979 devraient correspondre à la totalité des besoins.

Dans le domaine de l'entretien des personnels, l'accroissement des crédits permet de financer la première tranche du plan de revalorisation concernant l'entretien de l'habillement, du campement, du

couchage et de l'ameublement inscrit dans les objectifs à moyen terme de l'armée de Terre et que les contraintes budgétaires n'avaient pas permis de lancer plus tôt. Cette mesure devrait se traduire par une amélioration significative dans la fréquence du nettoyage des tenues de travail qui devrait désormais être assuré chaque semaine ainsi que du lavage des draps qui sera effectué toutes les trois semaines.

Les activités des unités.

En 1979, les crédits devaient couvrir le financement de 49 jours de sorties hors des garnisons avec matériel organique. Les charges exceptionnelles supportées par l'armée de Terre (interventions extérieures, participation au plan Polmar) ont limité la réalisation de ce programme.

En 1980, sous réserve que des charges imprévues ne viennent pas grever les dotations, les crédits affectés aux activités devraient permettre de réaliser :

- 100 jours hors garnison dont 50 avec matériel organique ;
- 4 exercices de division blindée en terrain libre ;
- la convocation de deux divisions de réserve.

Les dépenses centralisées de soutien.

Les crédits progressent de 38,5 %. Cet accroissement s'applique pour l'essentiel aux déplacements et transports avec le transfert des ressources affectées aux transports gratuits comptabilisées auparavant au chapitre 34-12 (Entretien et Activités).

L'entretien programmé des matériels.

L'augmentation importante des crédits consacrés à l'entretien programmé des matériels accordée depuis 1976 est maintenue en 1980 : 16,5 % pour les autorisations de programme et 21,4 % pour les crédits de paiement.

Cette situation permettra de poursuivre l'effort entrepris pour rétablir un niveau de maintenance et d'entretien compatible avec l'évolution attendue du parc des matériels d'une part, et des taux d'activités d'autre part.

L'insuffisance des autorisations de programme risque toutefois d'entraîner des difficultés à partir de 1981 lorsqu'il sera nécessaire de reconstituer le stock des pièces de rechange.

Il faut, par ailleurs, noter que, dans le souci d'un meilleur équilibre entre les dépenses de fonctionnement et les dépenses d'équipement et par analogie avec la procédure utilisée par l'armée de l'Air et la Marine, il serait judicieux de transférer sur le titre V les crédits destinés à la reconstruction des matériels pour ne conserver au titre III que ceux concernant les opérations d'entretien proprement dites.

Le traitement automatique de l'information.

L'augmentation de 30 % des crédits affectés à ce chapitre est justifiée par l'ampleur que prend le développement des systèmes de traitement automatique de l'information. Elle traduit l'effort consenti par l'armée de Terre dans ce domaine.

L'entretien des immeubles et du domaine militaires.

Les crédits alloués en 1979 ne permettaient pas de rattraper les retards enregistrés dans l'entretien immobilier.

Les dotations prévues pour 1980, en augmentation de 19,5 % sur 1979, ne font que restaurer le pouvoir d'achat au niveau du budget de 1976.

Les programmes pluriannuels lancés en 1979 seront poursuivis. Ils concerneront en particulier :

- les installations sanitaires ;
- le logement des hommes du rang et des cadres ;
- les installations de sécurité.

Le fonctionnement des services.

Le pouvoir d'achat des services sera maintenu en 1980 en tenant compte des hausses économiques et de l'évolution des prestations liées à la modernisation des forces.

3. L'entraînement et l'instruction des unités.

Les crédits affectés à l'activité des forces et à l'entretien programmé du matériel permettent de maintenir l'entraînement et l'instruction des forces à un niveau satisfaisant.

Prenant en compte les résultats des efforts accomplis dès 1977 pour donner valeur opérationnelle aux grandes unités créées dans le

cadre de la réorganisation de l'armée de Terre, les objectifs pour l'année 1979 ont été les suivants :

— développement de l'aptitude opérationnelle des unités élémentaires et cohésion des régiments avec priorité aux activités mettant en œuvre les matériels spécifiques ;

— acquisition de la cohésion des grandes unités à créer en 1979 et confirmation de la capacité opérationnelle des autres ;

— effort simultané au profit de l'entraînement des unités de réserve.

Pour 1980, les objectifs sont reconduits et un effort particulier sera porté sur une amélioration qualitative des activités.

Le développement de la valeur opérationnelle des formations.

L'accroissement des sorties avec matériels organiques, l'extension de la mise en œuvre des nouvelles méthodes pédagogiques et l'amélioration de la qualité de l'instruction sont destinés à permettre la poursuite du développement de la valeur opérationnelle des formations.

Comme il a été souligné dans l'analyse des mesures nouvelles, les activités d'instruction hors garnison avec matériel organique seront portées à 50 jours en 1980. Une augmentation de potentiel pour les différents matériels est également prévue.

La mise en œuvre dans l'instruction du « processus des missions globales », méthode pédagogique permettant, par une plus grande participation des personnels à leur propre formation, d'accroître le rendement et la capacité opérationnelle des unités a donné des résultats prometteurs. Le nouveau style de commandement qui en découle marque une étape dans l'adaptation de l'armée de Terre au monde actuel. Appliquée en 1979 dans les écoles de formations et dans 110 régiments, cette méthode sera étendue à tous les corps de troupe en 1980.

Les efforts exercés pour l'amélioration de la qualité de l'instruction seront poursuivis et se traduiront par :

— le développement du plan d'équipement en matériels audiovisuels ;

— la revalorisation des espaces de manœuvre et l'extension des camps ;

— la recherche d'une plus grande efficacité de l'instruction du tir notamment par la mise au point d'une politique d'équipement en moyens de simulation.

La cohésion des grandes unités.

En 1980, la poursuite du développement de la cohésion des grandes unités sera appliquée à deux niveaux :

- généralisation des exercices en terrain libre des divisions blindées au rythme d'un exercice par division tous les deux ans ;
- une meilleure intégration des divisions d'infanterie aux activités d'entraînement des corps d'armée.

L'entraînement des réserves.

L'effort entrepris au profit des réserves par la mise en œuvre du nouveau plan de mobilisation reposant sur le principe de la dérivation — les divisions de réserve et les régiments qui les constituent sont mis sur pied à partir des écoles, des divisions et des régiments d'active — sera poursuivi. Deux divisions de réserve seront convoquées pour une période d'entraînement en 1980.

Les objectifs ainsi prévus pour l'entraînement et l'instruction des unités en 1980 devraient être atteints à moins qu'une accélération de la hausse des carburants ou des charges exceptionnelles actuellement non prévisibles n'obligent à les réviser.

4. Les actions extérieures et les actions civiles en 1979.

En 1979, les Forces terrestres ont participé à des actions extérieures et ont pris part à des missions d'intérêt public qu'il convient de rappeler.

Ainsi, des unités ont participé : au Liban à la force interimaire des Nations unies, d'autres ont prêté assistance aux autorités locales au Tchad, en Mauritanie et récemment en Centrafrique.

L'armée de Terre a, par ailleurs, apporté son concours à des actions civiles d'intérêt public à quatre reprises.

En janvier, 25 groupes électrogènes ont été mis en service au profit des sinistrés en Haute-Loire.

En janvier également, à la suite de fortes chutes de neige en Ile-de-France, 3.500 hommes, 180 véhicules et 20 hélicoptères ont permis de dégager 800 kilomètres de route, de secourir 12.000 personnes et de procéder à 80 évacuations sanitaires.

En avril, dans le cadre de la lutte contre l'épizootie de fièvre aphteuse en Normandie, 39 vétérinaires biologistes, 18 sous-officiers et 85 hommes du rang ont participé pendant un mois à l'opération d'assainissement.

Au début du mois de juin, 258 militaires ont participé au nettoyage des plages de la Loire-Atlantique.

Conclusion sur le titre III.

Les crédits inscrits au titre III pour 1980 progressent de 12,04 %. Ce taux d'accroissement est légèrement plus faible que celui enregistré en 1979.

La répartition des dotations est caractérisée par une certaine stabilisation des crédits affectés aux rémunérations et charges sociales qui s'élèvent à près des deux tiers du titre III et par une augmentation sensible des moyens consacrés aux activités, à l'entretien programmé des matériels et à la vie courante.

Ces choix traduisent la volonté de l'armée de Terre d'accorder la priorité à l'accroissement de la capacité opérationnelle des forces tout en poursuivant l'amélioration des conditions de vie dans les unités.

La mise en œuvre des différents matériels devra cependant être garantie à l'avenir par un effort encore accentué au profit des opérations d'entretien et du maintien à niveau des stocks de pièces de rechange.

Enfin, il convient de souligner que ces perspectives pour 1980 demeurent tributaires de toute hausse imprévisible des carburants et des charges exceptionnelles qui pourraient être imposées à l'armée de Terre.

CHAPITRE III

DÉPENSES EN CAPITAL

(Titre V.)

I. Les caractéristiques générales du titre V.

Les dotations du titre V pour 1980, qui s'élèvent à 13.595,7 millions de francs en autorisations de programme et à 9.103,8 millions de francs en crédits de paiement, présentent respectivement, par rapport au budget voté en 1979, un taux d'accroissement de 21,42 % (A.P.) et de 18,4 % (C.P.).

Les autorisations de programme, dont la progression est plus faible que l'an dernier (21,4 % au lieu de 30,1 %), permettront de poursuivre l'effort entrepris dans le domaine des investissements, mais à un rythme moins soutenu.

Les crédits de paiement qui augmentent dans une proportion sensiblement analogue à celle enregistrée en 1979 permettront de faire face normalement aux engagements antérieurs, et de lancer dans de bonnes conditions les commandes nouvelles prévues.

La répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement pour 1980 figure dans le tableau suivant (en millions de francs).

	Autorisations de programme		Crédits de paiement	
	Montant	Taux d'accroissement	Montant	Taux d'accroissement
Etudes : 51-71	1.047	22,6	768	10,7
Habillement, couchage campement, ameublement : 53-41	866,1	4,8	811,2	5,1
Fabrications d'armement : 53-71	9.753,2	23,1	5.796	21,1
Fabrications diverses : 53-91	366	38,1	332,9	40,5
<i>Infrastructure :</i>				
Infrastructure des services : 54-51	199,6	17,4	147,3	16,9
Infrastructure opérationnelle : 54-61	1.733,8	17,9	1.218,4	17
Acquisitions immobilières : 54-62	30	3,4	30	0
Total	13.595,7	21,42	9.103,8	18,47

2. Les principaux programmes prévus pour 1980.

L'étude des différents chapitres du titre V permet de faire le point des réalisations essentielles envisagées.

Les études et le développement.

Les dotations affectées aux études et développement s'élèvent à 1.047 millions de francs en autorisations de programme et à 768 millions de francs en crédits de paiement.

Le montant des autorisations de programme progresse de 22,6 % sur 1979. Cette progression est supérieure à celle enregistrée en 1979 qui était de 21,5 %.

Cette situation traduit l'effort consenti par l'armée de Terre au profit des études et marque sa volonté de préparer l'avenir.

Les études amont concernent particulièrement la mobilité, les blindages, les feux et le renseignement.

Les principaux programmes envisagés portent sur :

- l'engin principal de combat successeur de l'A.M.X. 30 ;
- l'hélicoptère de combat de conception franco-allemande ;
- le missile sol-air à très courte portée ;
- la troisième génération du missile anti char ;
- une nouvelle génération de postes radio ;
- le système d'investigation et de renseignement

Les études sur le nouveau lance-roquettes multiple ont été prises sur le plan international en coopération avec les Etats-Unis et la république fédérale d'Allemagne.

L'habillement, le couchage, le campement, et l'ameublement.

Les ressources prévues s'élèvent à 866,1 millions de francs en autorisations de programme et à 811,2 millions de francs en crédits de paiement.

Par rapport à 1979 ces ressources, qui augmentent respectivement de 4,8 % (A.P.) et de 5,1 % (C.P.), permettront d'une part d'assurer le renouvellement des paquetages et des matériels correspondant à la consommation annuelle des formations, d'autre part de poursuivre la modernisation des différents matériels en matière d'habillement, de couchage, de campement et d'ameublement.

Les fabrications d'armement

Ce chapitre qui représente plus de 70 % des dotations du titre V bénéficie de 9 755,2 millions de francs en autorisations de programme et de 5 790 millions de francs en crédits de paiement.

Ces dotations augmentent respectivement de 23,1 % et 21,1 % sur 1979.

Il convient de noter que les crédits consacrés aux munitions s'élèvent à 2 359,8 millions de francs et permettront de maintenir l'effort entrepris précédemment.

Les principales commandes et livraisons à réaliser en 1980 apparaissent sur le tableau suivant qui fait également le point de la situation par rapport aux objectifs fixés par la loi de programmation.

Matériel	Commandes					Livraisons				
	Prog 1977 (M)	1977	1978	1979	1980	Prog 1977 (M)	1977	1978	1979	1980
AMX 30	120	30	30	30	30	207	51	74	56	56
AMX 30 RC	150	10	60	30	60	120	0	0	2	18
155 AUP 1 (OCT)	180	0	0	0	60	110	0	0	0	0
Roland	115	1	20	20	18	110	1	18	22	26
155 600-60	160	0	0	0	0	20	0	0	0	0
SA 341 M2	128	0	20	22	22	108	47	0	0	0
AMX 10 P et PC	450	0	60	95	95	512	118	117	65	68
VAB antiaérien	545	0	0	0	0	120	0	0	0	0
PAMAB 1.30	256 000	20 000	27 000	68 000	64 000	148 000	0	0	1 000	17 000
Héli	182	12	12	67	65	167	0	7	51	56
Véhicules tactiques	18 200	20	2 150	0	5 100	10 100	0	200	700	2 000
VAB	1 850	278	150	0	640	1 712	101	218	220	300
BITA	75 %	8 %	12 %	0 %	51 %	0	0	0,1 %	0 %	0 %
MILAN	682	140	140	0	140	250	250	150	140	140
Mortier 200 m/m	240	0	30	30	65	158	0	20	18	50

AMX 30 : char de 34 tonnes

AMX 30 RC : véhicule blindé de reconnaissance à roues et chenilles

155 AUP 1 : canon de 155 mm à poids réduits de 10

SA 341 M2 : hélicoptère multi-usage équipé de 6 missiles MILIT

AMX 10 P et PC : transport de troupes chenilles équipées (généraliste et PC)

VAB : véhicule de l'axe blindé

BITA : véhicule blindé de transmission automatique

PAMAB 1.30 : Panz d'assaut - véhicule 1.30

De l'étude de ce tableau, il ressort qu'en 1980 l'équipement des Forces terrestres sera poursuivi en ce qui concerne les véhicules tactiques à roues, les missiles antichar Hot et Milan, les mortiers de 120 et les engins blindés A.M.X. 30 version B 2 valorisée, engin blindé de reconnaissance A.M.X. 10 R.C., engin A.M.X. 10 P, transport de troupe et A.M.X. 10 P.C., véhicule de commandement, véhicule de l'avant blindé V.A.B.

L'expérimentation du canon de 155 A.U.F. 1 (grande cadence de tir) entreprise en 1979 donne des résultats qui permettent d'envisager un rattrapage du retard pris par le programme.

La mise en place en 1979 des premiers engins de reconnaissance A.M.X. 10 R.C. amorce l'équipement des régiments de cavalerie légère blindée. Les livraisons prévues en 1980 compléteront la dotation du régiment chargé d'en effectuer l'expérimentation tactique.

Les premiers fusils d'assaut M.A.S. 5,56 ont été mis en service en 1979 dans les écoles, dans les unités de la 11^e division parachutiste, dans des commandos de la Marine et de l'armée de l'Air. Les livraisons de 1980 permettront d'achever l'équipement de ces formations.

Le développement du réseau intégré de transmissions automatiques sera maintenu.

La fabrication de matériels divers.

Des autorisations de programme d'un montant de 366 millions de francs et des crédits de paiement de 332,9 millions de francs sont consacrés à ces fabrications.

En augmentation de 38 % pour les autorisations de programme et de 40,5 % pour les crédits de paiement, ces dotations concrétisent, outre les moyens accordés aux services, l'effort en faveur de la réalisation du plan audiovisuel qui bénéficie de 52 millions de francs et de l'équipement en matériel d'informatique auquel sont affectés 84 millions de francs.

Ces crédits permettront de poursuivre l'équipement des unités en matériel moderne d'aide à l'instruction et le développement du système informatique de l'armée de Terre.

L'infrastructure opérationnelle et de stationnement.

Doté de 1 333,8 millions de francs en autorisations de programme et de 1 218,4 millions de francs en crédits de paiement, ce chapitre enregistre un taux d'accroissement de 17,9 % pour les autorisations de programme et de 17 % pour les crédits de paiement.

Ces moyens permettent de rattraper progressivement le retard pris antérieurement dans ce domaine sans toutefois atteindre un niveau pleinement satisfaisant. Ils sont en priorité destinés à la poursuite du programme de constructions de casernements neufs et du plan de modernisation des casernements anciens.

Les opérations principales portent sur l'achèvement des casernements de Brive, de Pamiers et de Chambéry et sur la poursuite des travaux en cours à Castelsarrazin, à Sathonay, à Pau et à Gap.

Les constructions prévues au profit des écoles seront lancées à Draguignan et au Luc.

La modernisation des installations anciennes comportera une centaine d'opérations réparties en métropole, en république fédérale d'Allemagne et outre-mer.

La troisième tranche de rénovation des camps nationaux (plan Marty) sera réalisée.

L'infrastructure des services.

En augmentation de 17,4 pour les autorisations de programme et de 16,9 % pour les crédits de paiement, les moyens affectés à l'infrastructure des services permettront d'accorder à l'Intendance et au matériel des crédits analogues à ceux de 1979 et de consentir un effort sensible au profit du service des Transmissions pour la poursuite de la réalisation du réseau d'infrastructure des transmissions de l'armée de Terre.

Les acquisitions immobilières.

Les principales opérations nouvelles sont les suivantes :

- terrains d'exercice de garnison : Aubagne, Agen, Crépy-en-Laonnois ;
- emprises de casernements : Montpellier, Senlis, Strasbourg, Salbris ;
- emprises de logements : Amiens, Rouen.

Conclusion sur le titre V.

L'augmentation sensible des crédits inscrits au titre V marque une nouvelle étape du redressement du pouvoir d'achat qui donne à l'armée de Terre la possibilité de poursuivre son effort d'équipement.

La répartition des dotations permet, outre de faire face aux investissements :

- d'accorder une priorité en faveur des études ;
- de poursuivre l'effort en matière de commandes d'armement notamment celles concernant les programmes majeurs ;
- de couvrir les besoins les plus urgents en ce qui concerne l'infrastructure.

Les déficits qui ont été enregistrés précédemment ont entraîné un étalement de certains programmes d'armement et des travaux d'infrastructure.

Ce retard est surtout préoccupant pour l'équipement des régiments de reconnaissance des corps d'armée qui sont encore dotés d'engins blindés de reconnaissance Panhard (E.B.R.) à l'armement périmé et d'un entretien particulièrement coûteux. En 1980, un seul régiment recevra les premiers A.M.X. 10 à roues et canon destinés à remplacer les E.B.R.

Cette situation, qui suscite également des difficultés pour le renouvellement et le maintien à niveau des stocks de munitions et pièces de rechange, devrait être redressée dans les prochains budgets.

CONCLUSIONS GÉNÉRALES

I. — Le budget de l'armée de Terre pour 1980 en hausse de 14,36 % par rapport à l'exercice précédent exprime la volonté du **Gouvernement de poursuivre le plan de modernisation des Forces terrestres**, en serrant d'aussi près que possible les objectifs fixés par la loi de programmation militaire de 1976, tout en pratiquant une politique d'économie et en privilégiant les dépenses d'investissement qui sauvegardent l'avenir. Ce budget ouvre des perspectives encourageantes :

— poursuite de l'action menée jusqu'ici en faveur de la situation des personnels par application en 1980 de mesures catégorielles nouvelles ;

— augmentation des moyens consacrés à la vie courante, à l'entretien des personnels et à l'infrastructure permettant d'améliorer les conditions de vie et de travail dans les unités ;

— accroissement des crédits affectés aux activités et à l'entretien programmé des matériels qui se traduira par un rythme d'exercices hors garnison avec leurs matériels organiques plus soutenu et par conséquent par une amélioration de l'aptitude opérationnelle des hommes et des unités ;

— effort au profit de l'équipement des forces qui permettra de poursuivre la dotation des unités en matériels modernes et de mettre progressivement en service des matériels nouveaux.

II. — La valorisation des forces nucléaires tactiques mises sous la responsabilité de l'armée de Terre.

Il n'échappe pas à votre Rapporteur que — du strict point de vue budgétaire — ce point concerne plus la Section commune que la section du budget consacré aux Forces terrestres. Il n'en reste pas moins que ce problème concerne directement l'armée de Terre qui s'est vu confier par le Président de la République la gestion courante d'une partie importante de nos forces nucléaires tactiques.

Le nucléaire tactique a pour mission essentielle de faire la démonstration de la détermination du Gouvernement de recourir, si les circonstances l'exigeaient, au nucléaire stratégique. Les éléments nucléaires tactiques actuellement en dotation dans notre armée de Terre peuvent néanmoins paraître peser un certain nombre de problèmes.

1. Le nombre de rampes de missiles Pluton actuellement en service est-il suffisant pour couvrir une surface telle qu'un ennemi potentiel ne puisse échapper à leur tir ?

2. La mobilité des Pluton et la réduction de leur délai de mise en œuvre ne peuvent-elles pas être améliorées ? Il convient, en effet, de concilier la nécessité du stationnement sur le territoire français des régiments Pluton avec des possibilités accrues d'une intervention très rapide de ces derniers.

3. L'augmentation de la portée des vecteurs ne doit-elle pas être envisagée ? Il est clair que les Pluton ne doivent en aucun cas avoir une vocation eurostratégique qui leur confierait un rôle qui ne serait pas conforme à notre doctrine de dissuasion. Il est clair également qu'en cas de conflit le tir des Pluton pourrait, au-delà d'une certaine distance, être relayé par les actions menées par les forces aériennes tactiques. Cependant ces dernières sont loin d'être totalement invulnérables et elles sont de surcroît tributaires des conditions météorologiques. Une certaine augmentation de la portée des vecteurs Pluton ne permettrait-elle pas d'élargir les surfaces battues et ne rendrait-elle pas possible, à partir du territoire français, quelles que soient les conditions météorologiques, des tirs plus efficaces sur les arrières d'un agresseur éventuel ?

4. La puissance des charges dont sont actuellement dotés les Pluton ne restreint-elle pas la liberté d'emploi de ce type d'arme ? Le tir de charge de 20 kilotonnes dans des zones fortement urbanisées et où évolueraient par hypothèse plusieurs armées au contact, ne risquerait-il pas de causer des dommages difficilement acceptables pour certains de nos alliés ou pour nous-même ?

5. Ces diverses préoccupations ne doivent pas remettre en cause le fondement de notre politique de dissuasion. A cet égard, il convient, selon votre Rapporteur, d'écarter le concept de riposte graduée ou de participation à la défense de l'avant. C'est ainsi qu'il n'apparaît pas fondé en l'état actuel des choses de présenter l'arme à rayonnement renforcé comme une panacée. A cela deux raisons au moins. La première est d'ordre financier : le coût de maintenance de têtes neutroniques serait vraisemblablement très élevé et le nombre de têtes nécessaires pour battre une surface significative devrait probablement être très important. La seconde est d'ordre doctrinal : les armes à rayonnement renforcé conduisent à un abaissement du seuil nucléaire au niveau du combat engagé et amènent l'acceptation d'une certaine forme de riposte graduée. Ceci est en contradiction avec les principes qui guident notre dissuasion et, avant d'envisager que la France se dote de ce type d'arme, il importe de s'assurer que sa possession et son emploi correspondent bien à nos intérêts et à nos possibilités.

III. — L'amélioration de la disponibilité opérationnelle et de la sécurité des forces conventionnelles.

L'amélioration des structures organiques de notre armée de Terre, la modernisation des conditions de mobilisation, l'introduction de nouvelles méthodes d'instruction, l'accroissement des activités hors garnison avec matériel organique sont autant d'éléments favorables qui expriment d'une manière très concrète la préoccupation constante du commandement d'améliorer l'efficacité de l'outil qui lui est confié. Cet effort doit néanmoins être poursuivi et étendu.

— Dans le domaine de la disponibilité opérationnelle.

Doivent, selon votre Rapporteur, faire l'objet d'une attention, d'une réflexion et, dans la mesure du possible, d'un entraînement particulier :

- les délais de mise en route et d'acheminement des unités de leurs casernements vers les zones de desserrement qui leur sont imparties en cas de danger ;
- les modalités d'accès des unités vers lesdites zones, quelles que soient les circonstances envisageables (effectif incomplet, voies de communication encombrées ou coupées, conditions climatiques extrêmes, etc.) ;
- le nombre de zones de repli envisageable pour chaque unité, compte tenu des évaluations prévisibles d'un adversaire potentiel.

— Dans le domaine de la sécurité des forces.

Des lacunes existent encore dans la protection des unités contre des actions surprises menées avec des moyens nucléaires, des moyens conventionnels ou des moyens de commando. A cet égard, il apparaît en particulier à votre Rapporteur que des progrès sensibles devraient être accomplis concernant en particulier :

- la *protection anti-aérienne rapprochée* des unités ;
- la *protection des lieux d'entrepôt habituels de certains des matériels lourds de nos unités* (abris insuffisants ; défense anti-aérienne parfois quasi inexistante ; stocks insuffisamment protégés contre des actions de commando possibles, etc.) ;
- le *décalage d'adaptation et le niveau d'entraînement* des unités de base et, en particulier, *des appelés du contingent*, à la survie et, le cas échéant, *au combat en atmosphère contaminée*.

IV. — Les stocks de rechange, les réserves en carburants et en munitions doivent, quelles que soient les circonstances, être maintenus à un niveau suffisant. Dans le même temps, la dispersion et la protection des stocks doivent faire l'objet d'améliorations.

V. — La vigilance à l'égard des aspects non matériels du service militaire.

Des progrès très sensibles ont été accomplis ces dernières années dans l'amélioration des conditions de vie des appelés. Ces progrès concernent en particulier le casernement, le montant du prêt du soldat, l'habillement. Le régime des permissions s'est sensiblement libéralisé et peut être considéré comme satisfaisant lorsque les chefs de corps appliquent avec intelligence et avec souplesse le règlement actuel.

D'autres aspects du service militaire doivent, par contre, faire l'objet d'améliorations. Une attention toute particulière devrait, selon votre Rapporteur, être portée sur un certain nombre de points :

-- le respect du principe de *l'universalité* du service national doit être maintenu avec rigueur et le niveau des dispenses et exemptions ne doit pas être tel qu'il engendre un sentiment d'injustice à l'égard d'une obligation civique fondamentale ;

— *les affectations d'appelés dans des postes non combattants devraient être limitées au minimum*. Très recherchées par certains appelés, ces affectations engendrent souvent un sentiment de désceuvrement et d'inutilité qui ne contribue pas à renforcer l'esprit de défense de la nation ;

-- *la présence de l'armée hors des casernements* doit être développée afin d'éteffer les liens entre l'armée et la Nation.

VI. — S'agissant de l'effort de modernisation des matériels, les nouveaux ainsi que les rythmes de renouvellement prévus par la loi de programmation constituent des seuils minima pour maintenir la capacité de notre armée de Terre. C'est la raison pour laquelle les échéanciers prévus doivent être scrupuleusement respectés. Les retards enregistrés en ce qui concerne les livraisons des fusils F.A.M.A.S., du 155 G.C.T. et de l'A.M.X. 10 R.C. doivent être

résorbés. Dans le même ordre d'idées, les productions en commun au niveau européen, devraient être développées avec une volonté d'aboutir, notamment en ce qui concerne le futur engin principal de combat.



Sous le bénéfice de ces observations, votre commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées vous propose de donner un avis favorable au projet de budget de la section Forces terrestres.